

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Pour avoir une belle perche de 4 m de long, il faut laisser l'arbre grandir pendant... 15 ans environ ! Ca fait 5478 jours si on compte trois années bissextiles...
- Quand on brûle les perches en fin de camp, sa longévité post-coupage est de... 15 jours ! Dommage, non ?

On ne peut pas imaginer un camp scout sans ses constructions.

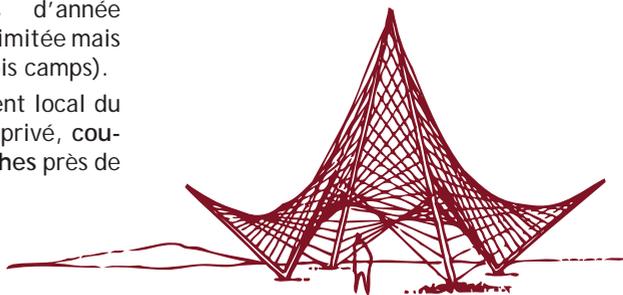
Quelques apports sur cette thématique : quel bois utiliser ? Le stocker ? Possible de le donner ou revendre ? Le brûler en fin de camp ?

GESTES À PRIVILÉGIER

- Utiliser du bois de forêts gérées durablement (labels PEFC ou FSC).
- Consulter le site www.pefc.be pour trouver près de ton endroit de camp un fournisseur de bois PEFC.
- Prévoir des plans à l'échelle pour ne commander que la quantité nécessaire.
- Utiliser des **matériaux naturels ou de réemploi** pour les tables à feu (palettes non consignées, tonneaux, pierres...).
- Via le module de géo-localisation de Vert le camp, **donner ou revendre son bois** aux groupes qui le désirent.
- **Réutiliser son bois** d'année en année (durée de vie limitée mais possible sur deux ou trois camps).
- Après accord avec l'agent local du DNF ou un propriétaire privé, **couper soi-même des perches** près de l'endroit de camp.

GESTES À ÉVITER

- Brûler l'entièreté de son bois à la fin du camp.
- Mettre en place des constructions inutiles ou gigantesques.
- L'utilisation abusive de clous. Il convient d'en limiter leur emploi ou de les remplacer par des tiges filetées réutilisables (tiges genre grande vis, avec boulon à chaque extrémité).



UN PEU DE MATIÈRE

Tôt ou tard, le CO₂ ?

Le bois est un piège à carbone. En effet, il est produit par photosynthèse à partir de CO₂ et d'eau. Les arbres absorbent le CO₂ dans l'atmosphère et rejettent de l'O₂ (oxygène). " 1 mètre cube de bois absorbe 1,1 tonne de CO₂ !"

Lorsque le bois est récolté, le carbone reste piégé de façon durable dans le bois. Quand on brûle le bois ou qu'il pourrit, il relâche le carbone qu'il avait emmagasiné pour grandir. Tôt ou tard, le carbone sera libéré... A nous de choisir : tôt ou tard ?

Bois labellisé PEFC ou FSC

Utiliser du bois : OUI ! Pour autant qu'il provienne de forêts gérées durablement.

Le PEFC est un label qui vous garantit que le bois provient d'une telle forêt. En Région wallonne, 46% de la superficie forestière est actuellement certifiée PEFC.

Une forêt gérée durablement est une forêt dont la gestion met en œuvre des standards de performances basés sur des exigences environnementales, sociales (récréatives) et économiques, reconnues internationalement.



Vendre, donner ou stocker ?

Que faire avec les perches une fois le camp démonté ? Pourquoi ne pas laisser une partie des perches sur place pour le camp suivant ou pour l'utilisation personnelle de l'agriculteur ou d'un voisin. Il faudra évidemment leur demander.

Tu peux également revendre ou donner ton bois à une autre troupe proche de ton endroit de camp. Sers-toi du module de géo-localisation présent sur www.lesscouts.be/vertle-camp pour faire jouer la coopération.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pour trouver des fournisseurs de bois avec le label PEFC, rends-toi sur le site www.pefc.be (partie "liste des certifiés").
- Site de la Société royale forestière de Belgique : www.srfb.be
- le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne est à ton service via ses agents locaux : <http://environnement.wallonie.be/dnf>

Source de vie, l'eau est un bien précieux et indispensable lors de notre vie au grand camp durant l'été. Deux choses à faire : éviter de polluer et éviter de gaspiller.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En Région wallonne, seuls 2,5 % de l'utilisation d'eau ont réellement besoin d'eau potable. Sur les 120 litres consommés chaque jour :

- 42 l pour la chasse d'eau
- 42 l pour l'hygiène corporelle
- 17 l pour la lessive
- 8 l pour la vaisselle
- 4 l pour le nettoyage
- 4 l pour les besoins du jardin
- et seulement 3 l pour la boisson et la préparation de repas !!!

GESTES À PRIVILÉGIER

- Privilégier la toilette corporelle avec une baignoire (plutôt qu'un tuyau).
- Récupérer l'eau de pluie via des bassins, des seaux, des tonneaux sous les gouttières pour les jeux d'eau, les lavages, le nettoyage des sols...
- Se laver avec l'eau de la rivière (mais pas dans la rivière).
- Boire l'eau du robinet.
- Surveiller et colmater les pertes d'eau.
- S'il y a des toilettes "en dur", et que celles-ci ne sont pas munies d'un bouton économique, placer une bouteille d'eau remplie dans la chasse.

GESTES À ÉVITER

- Restreindre l'eau de façon immo-dérée. C'est toujours au détriment de l'hygiène et de la santé.
- Faire des jeux d'eau avec l'eau de distribution.
- Laisser couler l'eau pendant qu'on se brosse les dents.
- Laisser couler la douche pendant qu'on se savonne.
- Utiliser de l'eau de pluie comme boisson ou pour cuisiner.

UN PEU DE MATIÈRE

L'éc-eau !

Quoi de plus agréable que des jeux d'eau au coeur d'un été torride...

Mais, en y réfléchissant, est-ce si respectueux de l'environnement ?

Alors que près de 17 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable...

Alors que plus de 2 milliards de personnes sur 6 milliards ne possèdent pas de structure de traitement des eaux usées...

Alors que l'eau potable ne représente qu'entre 1 et 3 % de la totalité de l'eau...

Alors que toutes les huit secondes, dans le monde, un enfant meurt d'une maladie liée à la pénurie d'eau potable et de services sanitaires...

Pourquoi donc gaspiller l'eau potable ?

Attention, barrage

Quand on a une rivière près de l'endroit, il est toujours tentant de faire un barrage, c'est sympa !

Mais attention, après l'avoir fait, n'oubliez pas de le détruire directement.

Sinon vous allez détruire l'écosystème de l'eau courante et créer de l'eau stagnante. L'équilibre est rompu et les sangsues (entre autres) viendront remplacer les autres petits animaux.

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

1. Elle est bonne à boire. Au niveau sanitaire, aucun souci.
2. Elle ne produit pas de déchets (bouteilles, emballages, bouchons, transport...).
3. Elle est bon marché. En moyenne, un litre d'eau en bouteille coûte 0,5 €, contre 0,0022 € pour l'eau du robinet... Le litre d'eau en bouteilles coûte donc plus de 200 x plus cher que l'eau de distribution.

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.eautarcie.com (site de conseils sur l'utilisation de l'eau potable)
- www.ecoconso.org (autre utilisation de l'eau)
- <http://environnement.wallonie.be> (onglet EAU).
- www.ibgebim.be (onglet EAU dans "particuliers", "professionnels" ou "écoles").
- www.leaualecole.be
- www.belgaqua.be

CONSTRUIRE UN MINI-FILTRE À EAU

Voilà un procédé tout simple pour filtrer l'eau. Attention, elle ne devient pas potable après être passée dans ce filtre. Elle est simplement clarifiée. Elle passe du stade sale au stade propre. Ne la bois donc pas. Tu peux t'en servir par exemple pour te laver ou pour les jeux d'eau.

MATÉRIEL

- bouteille en plastique vide de 1 litre (ou plus) : 1 par personne
- sable : environ 1 sac pour une trentaine de personnes
- charbon de bois : environ 1 sac pour une trentaine de personnes
- filtre à café : 2 par personne
- disques d'ouate (du style que l'on utilise pour se démaquiller) : 6 par personne
- cutter : 2-3
- plusieurs bassines, bacs ou seaux d'environ 10 litres



ASSEMBLAGE

Dans une bouteille en plastique renversée et dont le fond a été découpé :

- Glisser un filtre à café dans le fond de filtre.
- Ajouter une petite couche de sable.
- Etaler quelques morceaux de charbon de bois.
- Etaler les disques d'ouate sur le charbon.
- Recommencer la même opération une seconde fois.
- Pour terminer, ajouter une dernière couche de sable.
- Mettez de l'eau sale dans le filtre, les impuretés resteront accrochées dans les différentes couches du filtre et l'eau ressortira côté bouchon (que vous aurez ouvert !) bien plus propre.

L'opération peut être effectuée plusieurs fois pour un meilleur résultat encore !

RESSOURCES NATURELLES



*« On fait feu de tout bois » dit-on... Mais non pas de tous...
Chaque bois a ses propres caractéristiques. Quelques règles pour encore mieux l'utiliser, et donc l'économiser.*

LES FEUILLUS DURS

Ce sont les bois de chêne, hêtre, charme, buis, frêne, orme, châtaignier.

Quand il est sec, ce genre de bois brûle lentement, tient longtemps le feu, donne de la braise. Par contre, son allumage est plus difficile.

→ Excellent pour la cuisson de moyenne et longue durée

LES FEUILLUS TENDRES

Le bois de saule, peuplier ou tilleul brûle vite et ne laisse que peu de cendres. Ce sont des essences qui produisent des flammes mais pas de braises.

Certains, comme le marronnier, pètent et ne valent donc pas grand chose comme combustible.

→ Bois pour les feux de veillée

LES FEUILLUS INTERMÉDIAIRES

Il y en a toute une gamme, des plus durs aux plus tendres : érable, aulne, bouleau (qui fait une belle flamme), noisetier, etc.

Ils ne sont pas mauvais combustibles mais donnent peu de braises.

→ Bois pour les feux de veillée

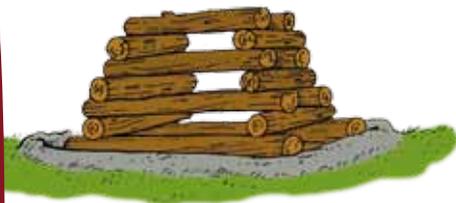
→ Bois pour la cuisson de courte et moyenne durée

LES RÉSINEUX

Ces bois se comportent comme des bois tendres. Ils brûlent cependant moins bien qu'on ne le croit souvent : ils s'éteignent facilement. Pour les en empêcher, il faut leur fournir un léger tirage, un courant d'air. Le foyer doit donc être construit en conséquence.

De plus, de nombreux résineux pètent, ce qui envoie en l'air des brandons, de menus fragments incandescents qui sont autant de risques de brûlures pour les scouts, les vêtements, toiles de tentes, voire d'incendie dans les chaumes ou les bois de sapins.

→ Bois malheureusement le plus courant dans nos camps, sous forme de bûches, de « perches » ou de « morceaux » de palettes.



UN PEU DE MATIÈRE

Bûches et ramilles

Les ramilles (toutes petites branches) ne servent qu'à l'allumage ou à réactiver un feu trop bas. On les dépose par poignées, ou brin par brin l'un sur l'autre.

Les ramilles servent aussi à faire de grandes flammes très éclairantes, mais attention au danger d'incendie : à éviter près des tentes.

Des conseils généraux

- La cuisine demande une chaleur régulière. On cuisine sur des braises. Il faut pour cela du bois de 3 ou 4 cm de diamètre ou encore mieux, des bûches de bois fendu. Elles s'allument plus facilement. De plus, elles sont plus sèches, l'humidité pénétrant mal au cœur du bois.
- A l'état sec, tout bois brûle et donne de la chaleur, pourvu qu'il y en ait en quantité suffisante. Isolé, un bout de bois s'éteint, sauf s'il est assez gros et donne de la braise, et est animé par un courant d'air.
- Placé sur un gros feu, très chaud, tout bois, même humide et vert, brûle sans problème : la sève et l'humidité sont évaporées, en produisant néanmoins beaucoup de fumée.
- Le feu se transmet de proche en proche, surtout par contact ; ne chargez donc jamais un feu au moyen de rameaux non tassés.

Et surtout, jamais de produits chimiques pour allumer ou entretenir le feu...

Ramasser ou couper du bois ???

Dans les **bois publics**, le ramassage du bois mort est autorisé. La coupe de bois sur pied est interdite.

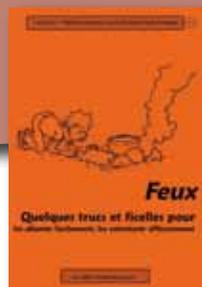
Pas question de vendre du bois ramassé : il est destiné à être brûlé immédiatement, voire constituer une réserve pour le camp. On peut couper du bois, des arbres morts ou sur pied avec l'accord de l'agent local du DNF.

Dans les **bois privés**, même le bois mort à terre appartient au propriétaire. Toute coupe ou ramassage est interdit.

Dans tous les cas, ne pas ramasser trop de bois mort : de nombreux animaux (vertébrés et invertébrés) en dépendent...

POUR ALLER PLUS LOIN

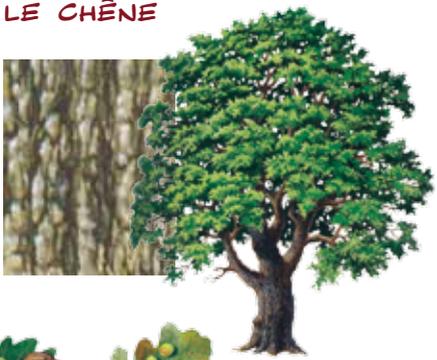
- Pour compléter tes infos, plonge-toi dans le cahier CO06. Les feux, téléchargeable sur www.lesscouts.be



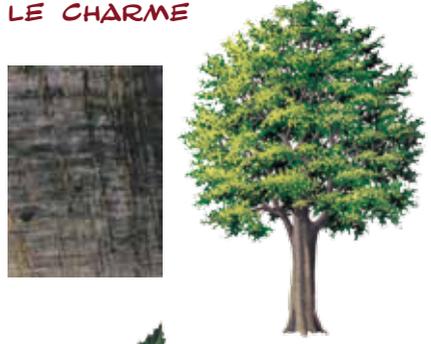
POUR RECONNAÎTRE LES SORTES DE BOIS

Afin de bien utiliser le bois, quelques indications de reconnaissance des différentes essences. Même si tu ne coupes pas le bois sur pied, tu peux au moins l'identifier par son écorce ou ses feuilles. Un peu de culture générale ne fait pas de tort...

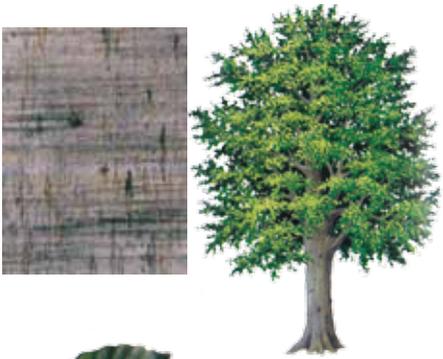
LE CHÊNE



LE CHARME



LE HÊTRE



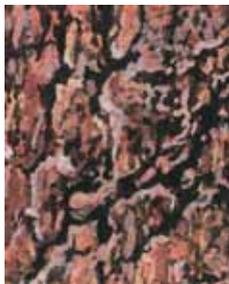
LE PEUPLIER



LE BOULEAU



L'ÉPICÉA



LE TILLEUL



LE MÉLÈZE



2010 est consacrée année internationale de la biodiversité. Quelques trucs et astuces pour t'informer, t'outiller et permettre de participer à cette campagne chez les Scouts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La biodiversité, c'est quoi ?

La biodiversité, ou diversité biologique, constitue le tissu vivant de la planète. Elle regroupe toutes les formes de vie sur Terre.

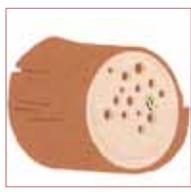
Elle nous fournit de l'oxygène, de la nourriture, des fibres textiles, des matériaux de construction, de l'air, de l'eau pure et bien plus encore. Elle est donc cruciale pour notre survie.

GESTES À PRIVILÉGIER

Construction de sites de pontes pour abeilles solitaires

Rassembler des petits fagots de bambous ou encore des rondins de 15 à 20 cm de long dans lesquels on perce (sans transpercer) des trous de 5 à 10 mm de diamètre.

Les placer en hauteur, face au sud et à l'abri de la pluie et du vent.



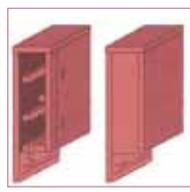
Aménagement d'un nichoir pour bourdons

Creuser un trou au pied d'un buisson ou d'une haie. Placer au fond une planchette en bois ou un bout de plastique pour empêcher l'humidité de remonter. Ajouter de la paille ou de la litière en copeaux. Poser à l'envers un pot de fleurs d'au moins 15 cm de diamètre et couvrir avec une tuile légèrement surélevée.



Offrir un toit aux chauves-souris

A vos outils pour en fabriquer un sur mesure ! Utiliser du bois brut non traité.



Fournir un abri hivernal aux hérissons

On peut prévoir un simple tas de bois ou de feuilles à l'ombre et à l'abri des intempéries, ou une caisse en bois retournée et placée sous un buisson, avec une entrée de 10-15 cm de côté et un tunnel d'accès (un tuyau de 12-15 cm de diamètre).



ZOOM SUR L'ACTION « JE DONNE VIE A MA PLANETE »



2010 est l'année internationale de la biodiversité.

Concrètement, l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, en collaboration avec de nombreux partenaires (dont Les Scouts), veut donner vie à notre planète.

L'action est simple : il suffit de contribuer à la protection de la biodiversité par des gestes simples.

Pour choisir son engagement, se rendre sur le site :

www.jedonnevieamaplanete.be et cliquer sur « choisissez votre engagement ».

Des exemples de gestes à poser :

- Je choisis des cadeaux respectueux de la nature.
- Je construis des abris pour les animaux.
- Je fais du sport en respectant la nature.
- Je plante un arbre ou une haie.
- ...

Chez les scouts, c'est le lieu idéal pour sonner le réveil de la biodiversité. Lors du camp, choisir une action à mettre en œuvre.

On peut aussi aller plus loin en :

- organisant une soirée, veillée « planète vivante »
- montant une expo biodiversité
- réalisant un 24h pour la planète
- construisant un hike biodiversité
- ...

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.biodiversite52.be
Chaque semaine, un rendez-vous avec la biodiversité en Wallonie en 52 thèmes.
- www.cnrs.fr/cw/dossiers/saga.htm
(partie BIODIVERSITE)
Le site du CNRS pour approfondir ses connaissances sur le sujet.
- <http://natura2000.wallonie.be>
Le programme Natura 2000 s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent. Pour découvrir les sites NATURA 2000 près de chez toi ou près de ton endroit de camp, visite le site.



Se balader en pleine nature est toujours un plaisir pour les scouts. Quelques règles de bonne conduite sont cependant nécessaires pour que ce plaisir le reste également pour les autres utilisateurs de la forêt.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un Code forestier, régissant entre autres le déplacement en forêt, datant de 1854 était encore d'application jusqu'il y a peu en Wallonie. Il était donc temps de le réviser et surtout de le mettre en adéquation avec les méthodes actuelles de gestion durable de la forêt. Trois fonctions essentielles de la forêt ont servi de repères pour l'écrire :

- fonction économique
 - fonction écologique
 - fonction socio-récréative
- Il a été mis en place en juillet 2008.



CODE DU PROMENEUR

Extrait de la brochure *Le nouveau Code forestier*

1. **Rester sur les chemins et sentiers** ouverts à la circulation. Afin de ne pas troubler l'équilibre entre la végétation et les animaux. Des itinéraires balisés permettent de découvrir les forêts.
2. **La circulation des véhicules à moteur** est exclusivement limitée aux routes ouvertes.
3. **Tenir les chiens en laisse.** Ils risquent de déranger les animaux rien que par leur odeur.
4. **Eviter de mutiler les arbres.** Modérer les cueillettes et ne surtout pas couper une espèce protégée.
5. **Se garder d'allumer un feu :** le danger d'incendie est plus grand qu'il n'y paraît.
6. **Camper en forêt n'est pas autorisé.**
7. **En période de chasse, respecter les panneaux d'interdiction :** ils sont placés pour la sécurité de chacun.
8. **Emporter ses déchets.**
9. **Les rivières sont aussi des lieux de vie.** Eviter de les troubler.

MAIS AUSSI...

Il y a des règles générales de bon sens qui sont applicables partout où la nature est présente (champs, prairies, parcs et jardins) :

- Respecter les propriétés privées.
- Ne pas cueillir de fleurs dans les parterres.
- Eviter une overdose de bruits.
- Utiliser les poubelles.
- Ne pas nuire aux cultures.
- ...

UN PEU DE MATIÈRE

Règle générale du Code forestier

Le Code forestier s'applique à l'ensemble de la forêt wallonne privée ou publique.

On peut y circuler sur les routes, chemins et sentiers ouverts à la circulation du public, c'est-à-dire qui n'ont aucun signe visible indiquant que la voie est barrée (panneau, barrière, perche).

Il est interdit « sauf motifs légitimes » ou accord du propriétaire de s'écarter des voiries ou aires balisées.

Forêts publiques ou privées

- Une forêt privée : c'est un bien privé, qui appartient à un particulier. La circulation et toute autre activité en dehors des voies restent interdites, sauf autorisation du propriétaire. Certains chemins peuvent être interdits, mais cette interdiction doit être clairement indiquée.
- Une forêt soumise (ou publique) : c'est un bien qui appartient à l'Etat, aux Régions, aux Provinces, aux Communes. Les bois et les forêts sont souvent gérés par les services de la Région wallonne. La circulation y est réglementée par le Code forestier.

Les types de voiries forestières

→ **La route** est une « voie publique aménagée pour la circulation des véhicules ». Les routes se caractérisent par leur largeur (au minimum celle d'une voiture) mais également par leur revêtement pavé, goudronné, bétonné ou asphalté. Elles sont accessibles à tous.

→ **Le chemin** est « une voie publique plus large qu'un sentier et qui n'est pas aménagée pour la circulation des véhicules » même si sa largeur est suffisante pour en laisser passer un. Les chemins sont en terre, parfois recouverts de gravillons. Ils sont accessibles aux skieurs, cavaliers et piétons.

→ **Le sentier** est une « voie publique étroite dont la largeur n'excède pas celle nécessaire à la circulation des piétons ». La taille du sentier ne permet pas le passage de deux piétons de front. Seuls les piétons peuvent circuler sur les sentiers à moins qu'un balisage n'y autorise les autres usagers.

Les scouts peuvent donc emprunter les trois types. Excepté les sentiers, quand ils sont en vélo.

Attention : un coupe-feu, un layon de débardage ou de chasse ne constituent pas une voie ouverte au public.

Route



Chemin



Sentier



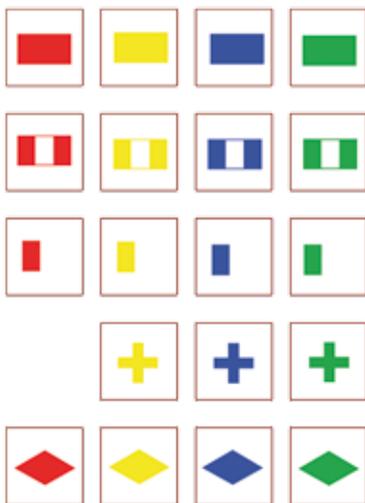
Extraits de la brochure *Le Code forestier*



LE BALISAGE

Le balisage constitue un “plus” : il vous guide au sein de la forêt et ne limite en rien votre liberté. Vous pouvez toujours circuler là où ce n’est pas balisé pour autant que vous respectiez le décret. Le balisage n’a pas pour effet de limiter la circulation.

Les signes de balisage pour les piétons



Les signes de balisage pour les cyclistes



Les signes communs



Les couleurs ont pour fonction de différencier les itinéraires entre eux : l’itinéraire est ainsi identifiable par sa forme géométrique et sa couleur.

FERMETURES SPÉCIALES

Les voiries forestières peuvent être fermées de façon temporaire :

- ➔ pour cause de chasse
- ➔ afin de protéger la faune ou la flore
- ➔ en cas de risque d’incendie



RÈGLE SPÉCIALE MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Les mouvements de jeunesse peuvent organiser des activités **hors voiries en forêt privée** en ayant l'accord du propriétaire. Ils doivent respecter les dispositions du décret et respecter la nature.

Dans les bois publics, afin de faciliter la procédure d'autorisation, le Code forestier permet d'organiser des activités hors voiries sans perturber les écosystèmes et la quiétude.

Des zones d'accès libre doivent être déterminées pour les mouvements de jeunesse dans les forêts publiques d'au moins 100 ha.

Pour y avoir accès, il faut le notifier à l'agent DNF au minimum 15 jours avant l'activité.



L'agent local du Département Nature et Forêts : policier de la forêt

Il a, il est vrai, un rôle de gardien et gestionnaire de la forêt.

Mais c'est un allié de confiance pour les mouvements de jeunesse :

- Il renseigne correctement les scouts sur ce qu'ils peuvent faire ou non dans les bois et les zones naturelles.
- Il indique les zones d'accès libre, c'est-à-dire les zones dans lesquelles les mouvements de jeunesse peuvent sortir des sentiers, des chemins et des routes.
- Il désigne avec précision le bois utilisable pour les constructions et les feux.
- Il fixe les limites des aires de bivouac permises en forêt.
- Il informe des possibilités d'emplacement des différents feux (veillée et cuisson). **Pour rappel, les feux sont interdits à l'intérieur des bois et à moins de 100 m de ceux-ci.**

Bonne idée pour une activité !

L'Agent des forêts est à la disposition des camps pour effectuer des activités de découverte de la nature. Suivant son emploi du temps, il pourra proposer une animation aux scouts.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pour trouver les coordonnées de l'agent forestier proche de ton camp : www.lesscouts.be > Animer > Gérer une unité ou une section > Documents camp > Aide pour l'accès au site du DNF.
- La brochure des règles de circulation en forêt. Téléchargeable sur http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/brochure_circulation.pdf
- La brochure destinée aux camps de jeunes en Région wallonne. Téléchargeable sur : <http://cgt.tourismewallonie.be> > Hébergements touristiques en Wallonie > Camp de vacances - guide pratique 2009.



L'eau c'est la vie... Mais c'est aussi un lieu et un moyen de jeu pour les scouts. Quelques conseils, réflexions et activités pour mieux la respecter !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un litre d'huile, déversé dans une rivière, forme une pellicule dont la surface équivaut à celle d'un terrain de foot ! La place de l'huile est au parc à conteneurs, chez le garagiste ou chez un collecteur agréé. Pas dans les égouts !
- Si la terre avait la taille d'une orange, la quantité d'eau potable planétaire serait égale à une seule goutte d'eau.

GESTES À METTRE EN AVANT

Analyse de l'eau

L'eau de source n'est pas automatiquement de l'eau potable. Des tas de microbes et de produits chimiques peuvent s'y retrouver.

Tu as un doute lors de ton camp ? Une analyse gratuite de l'eau de source est possible pour les mouvements de jeunesse.

Téléphone au 081.33.63.60 pour connaître les organismes qui procèdent à ces analyses.

Pollution en vue

Nous pouvons devenir « gardien de l'eau ».

Un geste simple : si une pollution est constatée dans l'environnement du camp, préviens l'Agent des forêts.

On peut également téléphoner à SOS pollution au 070.23.30.01.

C'est le service d'intervention urgente de la Police de l'environnement en Wallonie.

BIG JUMP : plonger pour revendiquer la baignade en eaux vives !

Chaque année, en juillet, GREEN asbl et Inter-Environnement Wallonie invite à participer au BIG JUMP. Le principe : des milliers de citoyens sautent au même moment partout en Europe pour montrer leur volonté de retrouver des rivières propres.

Tu peux participer à cette action avec tes scouts lors du camp. Tu pourrais même organiser un saut près de ton camp.



Plus d'informations sur www.bigjump.be
 Contacts : bigjump@greenbelgium.org
 ou 02.893.08.08

LES SCOUTS PEUVENT-ILS CIRCULER SUR LES COURS D'EAU EN WALLONIE ?

Oui, mais à certaines conditions...

Avec des embarcations non motorisées

- des kayaks et canoës (3 personnes maximum)
- des bateaux gonflables (10 personnes maximum)
- des radeaux fabriqués maison

Sur les cours d'eau navigables suivants (entre 9h30 et 20h00 pendant l'été) :

- l'Amblève, de l'aval du pont de Sougné à Aywaille au confluent de l'Ourthe à Comblain-au-Pont
- la Lesse, du premier barrage fixe de la Lesse à Anseremme au confluent de la Meuse à Anseremme
- l'Ourthe, du barrage de Nisramont (celui-ci non compris) au confluent de la Meuse à Liège
- la Semois, du moulin Deleau près d'Herbeumont à la frontière française à Vresse-sur-Semois (Bohan).

Sur les cours d'eau non navigables suivants (entre 9h30 et 18h30 pendant l'été) :

- l'Amblève, entre l'aval de sa confluence avec la Warche et le pont de Cheneux
- l'Amblève entre 200 m à l'amont du pont de Remouchamps et le pont de Sougné à Aywaille
- la Lesse, depuis le lieu-dit « Al Mainprez » (100 m en amont du Pont de Houyet)
- le Viroin
- la Semois, en aval du rejet de la centrale hydroélectrique du barrage de la Vierre à Chiny

Les infos complètes sur <http://kayak.environnement.wallonie.be/index.htm>

En respectant les aires d'embarquement et débarquement



Embarquement



Débarquement

Interdiction

- de naviguer sur toutes les autres zones
- en cas de débit minimum et maximum dans les zones autorisées (se référer aux infos diffusées à la radio et à son bon sens)

Signalétique particulière



Zone navigable en aval de ce panneau



Zone non navigable en aval de ce panneau



Pas d'embarquement ou de débarquement possible



Voici quelques recettes de colle biodégradable : elles ne sont nocives ni pour les scouts, ni pour l'environnement. A utiliser pour des bricolages, des objets en papier mâché, des masques en carton...

COLLE DE FARINE

- Dans une casserole, faire chauffer 2 cuillères à soupe de farine de blé, 1 cuillère à café de sucre et 10 cl d'eau.
- Mélanger le tout avec un fouet pour éviter les grumeaux.
- Ajouter peu à peu 40 cl d'eau.
- La colle ne doit être ni trop liquide, ni trop épaisse.

COLLE DE RIZ

- Faire cuire 200 g de riz dans un demi-litre d'eau.
- Quand elle devient blanche, la récupérer en pressant le riz dans une passoire.

COLLE DE PÂTE

- Délayer 200 g de farine dans 60 cl d'eau froide.
- Verser le mélange dans 1 litre d'eau bouillante et faire cuire en remuant à l'aide d'une cuillère en bois.
- Lorsque la pâte épaissit, arrêter la cuisson et laisser refroidir.
- Avant d'utiliser, éclaircir la colle avec un peu d'eau froide en battant énergiquement pour obtenir une crème.
- Si vous avez besoin d'une petite quantité de colle, délayer de la farine avec du vinaigre blanc.



UTILISATION ET CONSERVATION DE VOTRE COLLE BIO

On peut conserver ces trois colles au frais dans des bocaux. Les remélanger avant l'emploi.

Pour l'application, un pinceau genre « brosse » est bien adapté. On peut aussi mettre ce produit dans un vieux pulvérisateur usagé (nettoyant vitres ; dans ce cas, la colle doit être encore plus liquide).

Evidemment, ces colles ne sont pas faites pour résister à des efforts de traction.

DES TEINTURES VÉGÉTALES

*Naturelles, pas chères et écologiquement très bonnes.
A tester sur un t-shirt blanc lors d'une activité pendant le camp.*

Pour teindre 250 g de tissu en coton, lin, laine (cela correspond à plus ou moins deux t-shirts), commencer par le traiter avec un « mordant » :

- Prendre une grande marmite émaillée ou en inox.
- Faire chauffer : 8 litres d'eau, 70 g d'alun (en droguerie) et le tissu à 40°C.
- Laisser « cuire » une heure.
- Bien rincer à l'eau claire.

Ensuite :

- Faire bouillir vos plantes dans 10 litres d'eau pendant une heure, jusqu'à ce que votre teinture soit d'une couleur sombre. Utiliser plus ou moins 300 g.
- Retirer ensuite les végétaux.
- Ajouter maintenant le tissu mouillé à la teinture chaude.
- Porter à une température juste au-dessous de l'ébullition et laisser frémir sans faire bouillir.

- Continuellement et doucement, remuer le tissu pour obtenir une couleur plus homogène.
- Laisser le tissu dans la teinture pendant au moins une demi-heure ou plus si on veut obtenir une couleur plus foncée. Certains conseillent une nuit entière.
- Retirer le tissu et le rincer jusqu'à obtenir une eau claire.
- Laver au savon une dernière fois, rincer et faire sécher.

POUR TEINDRE EN

- Beige : des bogues de châtaignes
- Vert : des feuilles de lierre
- Jaune : des feuilles de bouleau ou des épluchures d'oignon
- Mauve : des baies de sureau
- Marron foncé : des coquilles de noix

On peut également obtenir des impressions sur tissus par liage. La seule condition, serrer les liens très fort.

- Pour faire des vagues, rouler le tissu.
- Pour faire des cercles : tenir l'endroit où on veut le cercle. Secouer vers le bas jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même. Commencer à attacher en commençant par le haut.
- Pour un effet marbré : attacher fortement des petites pierres rondes dans le tissu là où on veut voir apparaître des marbrures.

